



**MUNICIPALITÉ DE
SAINT-APOLLINAIRE
COMTÉ DE LOTBINIÈRE
PROVINCE DE QUÉBEC**

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2013

À une séance ordinaire tenue le 2 octobre 2013, à 19 h 30, au lieu ordinaire des réunions du Conseil, étaient présents :

Mme Ginette Moreau, mairesse
M. Léopold Rousseau, conseiller n° 1
M. Jean-Pierre Lamontagne, conseiller n° 2
M. Jonathan Moreau, conseiller n° 3 - *Arrivé à 19 h 33*
Mme Julie Rousseau, conseillère n° 4
M. André Sévigny, conseiller n° 5
M. Bernard Ouellet, conseiller n° 6

La directrice générale atteste que plus de 11 personnes sont présentes dans la salle.

ORDRE DU JOUR

PRÉLIMINAIRES :

1. Ouverture de la session
2. Enregistrement des droits de parole du public
 - a. Exercice des droits de parole du public
3. Faits saillants et résumé de la correspondance
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption des comptes et dépôt du registre des engagements
6. Transferts de crédits (aucun)

ÉTUDE :

7. SERVICE D'URBANISME

- a. Avis de motion – règlement n° 719-2013 modifiant le règlement de lotissement n° 591-2007
- b. Adoption du second projet de règlement n° 719-2013 modifiant le règlement de lotissement n° 591-2007
- c. Avis de motion – règlement n° 720-2013 modifiant le règlement de zonage n° 590-2007
- d. Adoption du second projet de règlement n° 720-2013 modifiant le règlement de zonage n° 590-2007
- e. Avis de motion – règlement n° 721-2013 modifiant le plan d'urbanisme règlement n° 589-2007
- f. Adoption du premier projet de règlement n° 722-2013 modifiant le règlement de zonage n° 590-2007
- g. Adoption du premier projet de règlement n° 723-2013 modifiant le règlement de zonage n° 590-2007
- h. Dérogation mineure – 420, route du Bois-de-l'Ail - *Reporté*
- i. PIIA Route 273 – 352, Route 273
- j. PIIA Patrimoine – 49, rue Principale

8. SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

- a. Subvention au hockey mineur
- b. Subvention aux joueurs de soccer intérieur



- 9. SERVICE DES INCENDIES**
 - a. Mandat pour préparation des plans et devis pour véhicule incendie
 - 10. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU**
 - a. Demande à la MRC de Lotbinière pour entretien de cours d'eau
 - 11. SERVICE DE LA COMPTABILITÉ STRATÉGIQUE**
 - a. *Point d'information – Dépôt de l'état comparatif*
 - b. Contribution financière pour la chorale *Les Amis de la musique*
 - 12. ADMINISTRATION**
 - a. Augmentation de salaire pour les brigadières
 - b. Adjudication d'une émission d'obligations à la suite de demandes de soumissions publiques
 - c. Résolution de concordance
 - d. Résolution de courte échéance
 - e. Achat de cartes cocktail-bénéfice du Club Lions
 - f. Achat de cartes 25^e anniversaire Chevaliers de Colomb
 - g. Achat de cartes pour le Souper des gens d'affaires du CLD de Lotbinière
 - h. Achat de cartes pour le spectacle au profit de la Fabrique
 - i. Mise en place du Comité municipale de la politique MADA et familiale
 - j. Vente de lot - chemin montré à l'originaire
 - k. Vente de bois de chauffage
 - 13. AGENDA POLITIQUE**
 - a. ...
 - 14. VARIA**
 - 15. PÉRIODE DE QUESTIONS**
 - 16. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE**
 - 17. CLÔTURE DE LA SÉANCE**
-

15958-10-2013
point no 4

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 octobre 2013 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

15959-10-2013
point no 5

ADOPTION DES COMPTES ET DÉPÔT DU REGISTRE DES ENGAGEMENTS

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les comptes payés et les comptes à payer soient acceptés et que la mairesse et la directrice générale soient autorisées à les payer.

Adopté à l'unanimité



Salaires bruts payés - Septembre

Ginette Moreau Daigle	2 448,70 \$
Léopold Rousseau	890,44 \$
Jean-Pierre Lamontagne	890,44 \$
Jonathan Moreau	890,44 \$
André Sévigny	890,44 \$
Julie Rousseau	890,44 \$
Bernard Ouellet	890,44 \$
Martine Couture	5 809,56 \$
Martin Miller	3 130,82 \$
Renault Lepage	5 507,56 \$
Dany Lamontagne	4 421,32 \$
Membres du conseil et cadres :	26 660,60 \$
Employés voirie et bureau :	56 052,53 \$
Service de sécurité incendie :	11 781,29 \$
Bibliothèque et brigadières :	3 858,24 \$
Personnel de la SAAQ :	7 236,80 \$
Terrain de jeux :	468,06 \$
Total des salaires bruts payés pour septembre 2013 :	106 057,52 \$

Comptes payés - Septembre

Superpass	Essence et diesel	7 200,07 \$
Hydro-Québec	Électricité	8 542,13 \$
Télus	Téléphone	641,99 \$
Gaz Métro	Gaz - caserne	16,98 \$
Les Toros de Lotbinière	Contribution financière - baseball	500,00 \$
Les Productions Fiest-Apo	Paiement déficit	1 168,00 \$
Hydro-Québec	Électricité	10 563,92 \$
Bell mobilité	Cellulaires	807,09 \$
Postes Canada	Frais de poste - Apollinairois	528,50 \$
Petite Caisse	Renflouement	385,72 \$
CARRA	Cotisation mensuelle - septembre	1 236,71 \$
Syndicat des Métallos	Cotisation mensuelle - septembre	787,21 \$
Jacques Côté	Lecture des compteurs d'eau	2 483,25 \$
Jean-François Verreault	Remb. dépôt certificat localisation	200,00 \$
Abri tout Genre G.Y. inc.	Remb. dépôt certificat localisation	200,00 \$
Télus	Téléphone, cabine tél., et internet	852,90 \$
Groupe Négotel	Téléphone du 22 sept au 21 octobre	479,62 \$
Interfas inc.	Assurances collectives - septembre	5 876,42 \$
Réseau Mobilité Plus	Téléavertisseurs	223,74 \$
Marcel Croteau	Entretien ménager Hôtel de Ville	530,04 \$
Maison des Jeunes	Subvention août 2013	2 103,29 \$
Total des comptes payés pour le mois de septembre 2013 :		45 327,58 \$

Comptes à Payer - Septembre

Amusements Dimiko	Fête au Village	2 000,00 \$
Atelier Genytech	Ajuster freins	103,32 \$
Guyline Aubé	Frais d'assemblée annuelle biblio.	31,77 \$
Banlieue Ford	Pièce	36,50 \$
Batteries du Québec	Pièces	22,77 \$
Léonie Bédard	Animateur Fête au Village	50,00 \$
Laurie-Anne Bélec	Animateur Fête au Village	50,00 \$
Angela Bergeron-Aubin	Animateur Fête au Village	50,00 \$
Johannie Bergeron	Animateur Fête au Village	50,00 \$
Biolab	Analyses d'eau	229,95 \$
Body Gym Équipements	Articles - loisirs	143,66 \$

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Apollinaire



Brassard	Papeterie	350,21 \$
Calèches La Belle Époque	Calèche Fête au Village	804,83 \$
Cannon	Produits d'entretien	604,36 \$
Carquest	Pièce garage	78,68 \$
CGER	Location d'août	7 670,52 \$
Annie Chiasson	Remboursement hockey	160,00 \$
Clinique vétérinaire Lauvien	Euthanasies et incinérations	279,39 \$
Clôture G.P. inc.	Clôture Parc Dufresne	2 167,28 \$
Stéphane Cloutier	Remb. frais de déplacement - instructeur	92,45 \$
Composts du Québec	Paillis	316,41 \$
Conciergerie Rive Sud	Entretien ménager salle com. - septembre	1 679,02 \$
Construction S.R.B.	Sciage de bordure de béton	261,20 \$
Se@o	Appel d'offres puits Bois-Joly	73,84 \$
Corp. Village Laurier-Station	Comptes de taxes	65,00 \$
Camille Côté	Animateur Fête au Village	50,00 \$
Marcel Croteau	Entretien ménager Hôtel de Ville - sept.	554,18 \$
Deschênes	Pièce - Place Francoeur	36,61 \$
Detekta	Entretien annuel détection gaz toxique	324,23 \$
Kate Dubois	Animateur Fête au Village	50,00 \$
Dura-Lignes inc.	Lignages de rues	6 854,60 \$
Entreprises Lévisiennes inc.	Enrobé bitumineux et heures de camion	2 489,79 \$
Envirotonte	Tonte de gazon	2 537,66 \$
Excavation Tourigny inc.	Décompte #1 - Dévelop. Scandinavie	399 441,44 \$
Exova	Analyses d'eau	489,80 \$
Fertibeauce	Huile dormante, fertilisation, vaporisation	412,50 \$
Fleuriste St-Agapit	Ouverture Armature Profer	68,35 \$
Garage Germain Rousseau & fils	Coller pneu	14,25 \$
Géo Shack	Mire, coussinet et main d'œuvre	312,45 \$
Donald Groleau	Remb. frais de déplacement - instructeur	36,12 \$
Groupe Archambault	Livres pour bibliothèque	1 140,08 \$
Info Excavation	Demandes de localisation	179,36 \$
Jacques Fortier ornemental enr.	Passer au sable panne à l'huile	129,35 \$
Louise Jobidon	L'heure du conte	125,00 \$
Claudia Laflamme	Animateur Fête au Village	50,00 \$
Camille Lamontagne	Animateur Fête au Village	50,00 \$
Stéphane Laroche	Remb. chaussures de sécurité	200,00 \$
LEDS	Lumière garage	565,68 \$
L. Delisle inc.	Heures de machinerie	10 479,99 \$
Linde	Couvre-tout et gants	418,52 \$
Location LPL inc.	Location échafauds	335,73 \$
Marché Veilleux	Achats pour ass. annuelle bibliothèque	44,53 \$
Claude Marcotte	Taxes pour les frais de bris de câble	20,07 \$
Jacques Martineau	Remb. chaussures de sécurité	200,00 \$
Médimage	Tags de rassemblement	311,47 \$
Métallifer	Accessoires et supports	384,60 \$
Martin Miller	Remb. frais de déplacement - formation	375,24 \$
Ministère des Finances	2 ^e versement police	340 056,00 \$
MRC de Lotbinière	Quote-part	51 781,68 \$
Municipalité de Laurier-Station	Quote-part - récupération	4 645,25 \$
Municipalité de St-Antoine	Entraide - pompiers	712,51 \$
Judith Nadeau	Barrières loisirs - septembre	260,00 \$
Peinture Lignes Plus	Peindre bonhommes marcheurs	218,45 \$
Performance C2	Session d'automne	17 427,28 \$
Placide Martineau inc.	Pièces et accessoires	65,37 \$
Protection incendie PC	Air pack, inspections, joints toriques	238,46 \$
Quincaillerie 2000 inc.	Pièces aqueduc	34,92 \$
Rabais Campus	Abonnement revues bibliothèque	215,23 \$
Ray-Car	Pierre concassée	15 709,48 \$
Reb. les cent frontières inc.	4 ^e versement - terrain de baseball	77 528,79 \$
Regroupement Québec Oiseaux	Abonnement magazine - biblio.	39,95 \$
Roulement Techno	Pièces	276,46 \$



Vanessa Rousseau	Animateur Fête au Village	50,00 \$
Services Frimas inc.	Maintenance et vérifier air climatisé - août	404,14 \$
Talbot Équipement Itée	Recharge Co ²	50,77 \$
Télé-Alarme T.S.	Télésurveillance et panneau incendie	335,58 \$
Trafic contrôle F.M. inc.	20 luminaires	12 052,14 \$
Tremblay, Bois, Mignault, Lemay	Honoraires	814,07 \$
Wolseley	Ruban	17,54 \$
Total des comptes à payer pour le mois de septembre 2013 :		968 986,83 \$

15960-10-2013
point no 7a

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT N° 719-2013 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT N° 591-2007

Avis de motion est par les présentes donné par André Sévigny, conseiller no 5, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ordinaire du Conseil, un règlement n° 719-2013 ayant pour effet de modifier le règlement de lotissement n° 591-2007 afin d'intégrer certaines dispositions du règlement n° 233-2012 de la MRC de Lotbinière.

15961-10-2013
point no 7b

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT N° 719-2013 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT N° 591-2007

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière a adopté le règlement n° 233-2012 modifiant le schéma d'aménagement révisé (SADR);

ATTENDU QUE le règlement n° 233-2012 vise entre autres à assouplir les normes de lotissement à proximité d'un cours d'eau;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire doit, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, modifier sa réglementation d'urbanisme afin d'intégrer les nouvelles dispositions prescrites au SADR;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement de lotissement n° 591-2007 afin de remplacer la norme pour la profondeur minimale de 75 mètres des terrains non desservis et partiellement desservis à proximité de cours d'eau ou d'un lac par la norme prescrite au SADR de la MRC de Lotbinière à une profondeur moyenne de 60 mètres;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande la modification du présent amendement;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 2 octobre 2013 par André Sévigny, conseiller no 5;

ATTENDU QU'une consultation publique prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme a eu lieu le 30 septembre 2013;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu une copie de ce règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un second projet de règlement portant le n° 719-2013 soit et est adopté.

Adopté à l'unanimité

15962-10-2013
point no 7c

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT N° 720-2013 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 590-2007

Avis de motion est par les présentes donné par Jonathan Moreau, conseiller 3, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ordinaire du Conseil, un règlement n° 720-2013 ayant pour effet de modifier le règlement de zonage n° 590-2007 afin d'intégrer les dispositions des RCI n° 236-2012 et n° 238-2012 de la MRC de Lotbinière.



15963-10-2013
point no 7d

**ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT N° 720-2013 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 590-2007**

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière a adopté les RCI n^{os} 236-2012 et 238-2012 remplaçant le règlement n° 224-2011 et modifiant le règlement de contrôle intérimaire n° 210-2009 relativement à la zone agricole;

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière a adopté ces règlements dans le but de modifier le RCI n° 210-2009 afin d'y ajouter et d'y modifier des îlots déstructurés;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire doit, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1), modifier son règlement de zonage n° 590-2007 afin d'intégrer les nouvelles dispositions prescrites au RCI;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande la modification du présent amendement;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 2 octobre 2013 par Jonathan Moreau, conseiller no 3;

ATTENDU QU'une consultation publique prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme a eu lieu le 30 septembre 2013;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu une copie de ce règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un second projet de règlement portant le n° 720-2013 soit et est adopté.

Adopté à l'unanimité.

15964-10-2013
point no 7e

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT N° 721-2013 MODIFIANT LE PLAN
D'URBANISME N° 589-2007**

Avis de motion est par les présentes donné par Léopold Rousseau, conseiller no 1, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ordinaire du Conseil, un règlement n° 721-2013 ayant pour effet de modifier le plan d'urbanisme n° 589-2007 afin de modifier le plan des affectations du sol.

15965-10-2013
point no 7f

**ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N° 722-2013 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 590-2007**

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le règlement de zonage n° 590-2007 le 3 mars 2008;

ATTENDU QUE le règlement n° 590-2007 peut être modifié conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande pour modifier le règlement de zonage n° 590-2007 afin de permettre l'usage spécifique numéro 6541, Garderie pour enfants;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande la modification du présent amendement;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu une copie de ce règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité



qu'un premier projet de règlement portant le n° 722-2013 soit et est adopté.

Adopté à l'unanimité.

15966-10-2013
point no 7g

**ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N° 723-2013 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 590-2007**

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le règlement de zonage n° 590-2007 le 3 mars 2008;

ATTENDU QUE le règlement n° 590-2007 peut être modifié conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande pour modifier le règlement de zonage no 590-2007 afin de permettre l'usage H-2, habitation unifamiliale jumelée dans la zone 163C;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande la modification du présent amendement;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu une copie de ce règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un premier projet de règlement portant le no 723-2013 soit et est adopté.

Adopté à l'unanimité.

15968-10-2013
point no 7i

PIIA ROUTE 273 – 352, ROUTE 273

ATTENDU QUE le demandeur est le propriétaire du lot 3 384 378 situé au 352, Route 273 dans la zone 163C;

ATTENDU QUE le demandeur a fait une demande d'ajout au permis numéro 2013-453 afin d'installer une clôture à maille blanche sur la ligne latérale gauche et sur la ligne arrière de la propriété;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de cet ajout au permis;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les travaux soient autorisés comme demandé dans l'ajout au permis numéro 2013-453.

Adopté à l'unanimité

15969-10-2013
point no 7j

PIIA PATRIMOINE – 49, RUE PRINCIPALE

ATTENDU QUE le demandeur est le propriétaire du lot 3 384 671 situé au 49, rue Principale dans la zone 174R;

ATTENDU QUE le demandeur a fait une demande d'ajout au permis numéro 2013-461 afin de remplacer les fenêtres, le revêtement extérieur des murs latéraux et arrière en déclin de vinyle gris fer et de modifier la structure de la toiture en ajoutant des pignons avec un revêtement d'aluminium de même couleur que le revêtement de la résidence;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 594-2007 en considérant que la propriété fait partie du noyau villageois traditionnel;



ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de cet ajout au permis en suggérant d'installer dans les nouveaux pignons de la toiture un revêtement imitant le bardeau afin d'ajouter de la texture.

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les travaux soient autorisés comme demandé dans la demande d'ajout au permis numéro 2013-461.

Adopté à l'unanimité

15970-10-2013
point no 8a

SUBVENTION AU HOCKEY MINEUR

ATTENDU QUE la Municipalité accorde, chaque année, une subvention pour les enfants de Saint-Apollinaire inscrits au hockey;

ATTENDU QUE la Municipalité maintient une politique de subvention des organismes de sports et loisirs à raison de 50 \$ par participant de Saint-Apollinaire, mais étant donné le coût élevé des inscriptions pour le hockey, soit 570 \$ par participant, la Municipalité octroie une subvention de 100 \$ par participant;

ATTENDU QU'il y a 97 joueurs de Saint-Apollinaire qui sont inscrits;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder au Hockey mineur une subvention de 9700 \$, à raison de 100 \$ par participant pour la saison 2013-2014.

Adopté à l'unanimité

15971-10-2013
point no 8b

SUBVENTION AUX JOUEURS DE SOCCER INTÉRIEUR

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande d'aide financière pour les enfants de St-Apollinaire inscrits au soccer intérieur;

ATTENDU QUE la Municipalité maintient une politique de subvention des organismes de sports et loisirs à raison de 50 \$ par participant de Saint-Apollinaire;

ATTENDU QU'il y a 7 joueurs de Saint-Apollinaire qui sont inscrits;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder aux joueurs de soccer intérieur de Saint-Apollinaire, une subvention de 350 \$ pour la saison 2013-2014.

Adopté à l'unanimité

15972-10-2013
point no 9a

MANDAT POUR PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS POUR VÉHICULE INCENDIE

ATTENDU QUE suite aux tests annuels et aux tests ULC (Les Laboratoires des assureurs du Canada), il est impératif de préparer le remplacement d'un véhicule autopompe;

ATTENDU QUE les délais de remplacement de ce genre de véhicule peuvent prendre plus de 12 mois;

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour le mandat plans et devis pour le remplacement d'un véhicule incendie;



ATTENDU QUE 2 soumissions ont été reçues, soit :

- Les services 10-10 inc.
 - Prix forfaitaire de 4750 \$ et 0,55 \$/km plus taxes applicables.
- Les entreprises Michel Maillé
 - Prix forfaitaire de 5500 \$ et 0,55 \$/km plus taxes applicables.

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

De mandater la firme « Les Services 10-10 inc. » à procéder à la préparation desdits plans et devis selon l'offre présentée en collaboration avec les officiers du service de sécurité incendie.

Adopté à l'unanimité.

15973-10-2013
point no 10a

DEMANDE À LA MRC DE LOTBINIÈRE POUR ENTRETIEN DE COURS D'EAU

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande pour procéder au nettoyage des cours d'eau de la branche 29 sise sur la rue Laurier, de la rivière Aulneuse sise au Domaine de la Chute, ainsi que la branche 4 sise sur le rang Prairie-Grillée;

ATTENDU QUE l'inspecteur municipal recommande le nettoyage de ces cours d'eau, suite à une visite des lieux en compagnie des demandeurs;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à la majorité

De demander à la MRC de Lotbinière d'effectuer le nettoyage et l'entretien des cours d'eau mentionnés ci-dessus, comme stipulé dans le formulaire *Demande d'intervention pour entretien ou aménagement de cours d'eau municipaux*.

Adopté à la majorité.

Le conseiller no 5, André Sévigny s'abstient de vote sur cette résolution

point no 11a

POINT D'INFORMATION : DÉPÔT DE L'ÉTAT COMPARATIF

La directrice générale dépose deux états comparatifs selon l'article 176.4 du Code municipal.

Le 1^{er} compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant et précédent pour les 9 premiers mois, ainsi que l'écart avec la période précédente.

	Le solde du budget 2012 pour les 9e mois	Le solde du budget 2013 pour les 9e mois	Écart avec la période précédente
Revenus			
Taxes	5 133 134 \$	5 467 329 \$	334 195 \$
Paiement tenant lieu de taxes	26 303 \$	28 317 \$	2 014 \$
Transferts	161 999 \$	340 234 \$	178 235 \$
Services rendus	577 217 \$	661 835 \$	84 618 \$
Autres revenus	330 503 \$	340 582 \$	10 079 \$
Total des revenus	6 229 156 \$	6 838 297 \$	609 141 \$
Dépenses			
Administration générale	881 690 \$	826 902 \$	(54 788 \$)
Sécurité publique	827 982 \$	921 372 \$	93 390 \$
Transport	1 267 383 \$	1 294 644 \$	27 261 \$
Hygiène du milieu	685 082 \$	656 070 \$	(29 012 \$)
Santé et bien-être	5 574 \$	26 809 \$	21 235 \$
Aménagement & urbanisme	250 591 \$	319 215 \$	68 624 \$
Loisirs & culture	515 423 \$	508 406 \$	(7 017 \$)
Frais de financement	94 773 \$	136 546 \$	41 773 \$
Remb. de la dette à long terme	243 462 \$	192 763 \$	(50 699 \$)
Affectations & investissements	360 105 \$	901 370 \$	541 265 \$
Total des dépenses	5 132 065 \$	5 784 097 \$	654 532 \$
Surplus/déficit de l'exercice	1 097 091 \$	1 054 200 \$	(42 891 \$)

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Apollinaire



Dans le 2^e, nous avons le budget 2013 et le solde courant.

	Budget 2013	Solde courant du budget 2013
Revenus		
Taxes	5 165 975 \$	5 467 329 \$
Paiement tenant lieu de taxes	41 956 \$	28 317 \$
Transferts	247 000 \$	340 234 \$
Services rendus	108 885 \$	172 070 \$
Autres services rendus	498 675 \$	489 765 \$
Imposition des droits	701 110 \$	228 009 \$
Amendes et pénalités	15 200 \$	20 077 \$
Intérêts	45 500 \$	17 111 \$
Autres revenus	827 858 \$	75 385 \$
Total des revenus	7 652 159 \$	6 838 297 \$
Dépenses		
Administration générale	1 164 808 \$	826 902 \$
Sécurité publique	1 034 976 \$	921 372 \$
Transport	1 916 282 \$	1 294 644 \$
Hygiène du milieu	1 160 271 \$	656 070 \$
Santé et bien-être	7 931 \$	26 809 \$
Aménagement & urbanisme	362 168 \$	319 215 \$
Loisirs & culture	767 597 \$	508 406 \$
Frais de financement	138 903 \$	136 546 \$
Remboursement de la dette à long terme	361 140 \$	192 763 \$
Affectations & transferts	(1 039 967 \$)	(901 370 \$)
Immobilisations	1 778 050 \$	1 031 448 \$
Total des dépenses	7 652 159 \$	5 012 805 \$

15974-10-2013
point no 11b

CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR LA CHORALE LES AMIS DE LA MUSIQUE

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande écrite de la chorale Les Amis de la musique pour l'obtention d'une aide financière pour l'achat d'un nouvel amplificateur;

ATTENDU QUE l'achat de cet appareil est évalué à environ 600 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder à la chorale un montant de 300 \$ pour l'achat d'un nouvel amplificateur.

Adopté à l'unanimité.

15975-10-2013
point no 12a

AUGMENTATION DE SALAIRE POUR LES BRIGADIÈRES

ATTENDU QUE les brigadières scolaires, Lina Moreau et Thérèse Sévigny, n'ont pas reçu d'augmentation de salaire depuis 2 ans et qu'une demande écrite a été effectuée à cet effet;

ATTENDU le bon travail effectué pour la sécurité des écoliers;

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'augmenter le salaire horaire des brigadières de 11.50 \$ à 12.00 \$, soit une augmentation de 0.50 \$/heure, rétroactif à la date de la rentrée scolaire.

L'horaire des brigadières peut varier selon la demande de la direction de l'école.

Adopté à l'unanimité



15976-10-2013
point no 12b

ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS À LA SUITE DE DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt numéros 462-2003, 463-2003, 464-2003, 465-2003, 466-2003 et 655-2011, la Municipalité de Saint-Apollinaire souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 16 octobre 2013, au montant de 2 904 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de cette demande, la Municipalité de Saint-Apollinaire a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Valeurs Mobilières Banque Laurentienne inc.	98,16600	143 000 \$	1,50000 %	2014	3,20898 %
		149 000 \$	1,75000 %	2015	
		154 000 \$	2,15000 %	2016	
		161 000 \$	2,50000 %	2017	
		2 297 000 \$	2,85000 %	2018	
Desjardins inc.	98,17600	143 000 \$	1,50000 %	2014	3,25089 %
		149 000 \$	1,75000 %	2015	
		154 000 \$	2,15000 %	2016	
		161 000 \$	2,50000 %	2017	
		2 297 000 \$	2,90000 %	2018	
Banque Nationale inc.	98,26900	143 000 \$	1,75000 %	2014	3,33581 %
		149 000 \$	1,95000 %	2015	
		154 000 \$	2,25000 %	2016	
		161 000 \$	2,65000 %	2017	
		2 297 000 \$	3,00000 %	2018	

ATTENDU QUE l'offre provenant de Valeurs Mobilières Banque Laurentienne inc. s'est avérée la plus avantageuse;

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE l'émission d'obligations au montant de 2 904 000 \$ de la Municipalité de Saint-Apollinaire soit adjugée à Valeurs Mobilières Banque Laurentienne inc.;

QUE demande soit faite à ce dernier de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE la mairesse et la secrétaire-trésorière soient autorisées à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

QUE CDS agisse à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, le conseil autorise CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la secrétaire-trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises ».

Adopté à l'unanimité.



15977-10-2013
point no 12c

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Apollinaire souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, un montant total de 2 904 000 \$:

RÈGLEMENTS D'EMPRUNT #	POUR UN MONTANT DE \$
462-2003	38 000 \$
463-2003	501 000 \$
464-2003	237 800 \$
465-2003	38 800 \$
466-2003	34 400 \$
655-2011	2 054 000 \$

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises.

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 2 904 000 \$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 16 octobre 2013;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS ;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la secrétaire-trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destinée aux entreprises »;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière de la Caisse Desjardins du Cœur de Lotbinière;

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 16 avril et le 16 octobre de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (chapitre D-7);

QUE les obligations soient signées par la mairesse et la secrétaire-trésorière. La Municipalité de Saint-Apollinaire, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

Adopté à l'unanimité.

15978-10-2013
point no 12d

RÉSOLUTION DE COURTE ÉCHÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité



QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 2 904 000 \$, effectué en vertu des règlements numéros **462-2003, 463-2003, 464-2003, 465-2003, 466-2003 et 655-2011**, la Municipalité de Saint-Apollinaire émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

cinq (5) ans (à compter du 16 octobre 2013); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2019 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros **462-2003, 463-2003, 464-2003, 465-2003, 466-2003 et 655-2011**, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adopté à l'unanimité.

15979-10-2013
point no 12e

ACHAT DE CARTES POUR LE COCKTAIL-BÉNÉFICE DU CLUB LIONS

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont reçu une invitation pour assister au 31^e Cocktail-bénéfice du Club Lions de St-Apollinaire, le 1^{er} novembre prochain;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'octroyer un montant de 300 \$ pour la publicité dans le bottin du Cocktail-bénéfice et de faire l'achat de 4 cartes au coût de 65 \$ chacune, pour un total de 560 \$ pour cette activité de levée de fonds.

Adopté à l'unanimité

15980-10-2013
point no 12f

ACHAT DE CARTES POUR LE 25^E ANNIVERSAIRE CHEVALIERS DE COLOMB

ATTENDU QUE le Conseil 9882 des Chevaliers de Colomb de St-Apollinaire soulignera son 25^e anniversaire de fondation qui aura lieu le samedi 26 octobre prochain;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

De faire l'achat de 7 cartes au coût de 25 \$ chacune pour le souper et la soirée qui se tiendra à la salle communautaire, pour un total de 175 \$.

Adopté à l'unanimité.

15981-10-2013
point no 12g

ACHAT DE CARTES POUR LE SOUPER DES GENS D'AFFAIRES DU CLD DE LOTBINIÈRE

ATTENDU QUE la Municipalité a été invitée à participer à la 15^e édition du Souper des gens d'affaires de Lotbinière qui aura lieu le 12 novembre prochain;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

De faire l'achat de 2 cartes, au montant de 100 \$ chacune, pour un total de 200 \$ taxes incluses, pour cette activité.

Adopté à l'unanimité

15982-10-2013
point no 12h

ACHAT DE CARTES POUR LE SPECTACLE AU PROFIT DE LA FABRIQUE

ATTENDU QUE la Fabrique organise un spectacle de chants et musique à l'église de St-Apollinaire le 5 octobre prochain;



IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

De faire l'achat de 7 cartes au montant de 45 \$ chacune au profit de la Fabrique de St-Apollinaire, pour un total de 315 \$.

Adopté à l'unanimité.

15983-10-2013
point no 12i

MISE EN PLACE DU COMITÉ MUNICIPAL DE LA POLITIQUE MADA ET FAMILIALE

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité d'élaborer une Politique Municipalité amis des aînés incluant la famille;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est en période d'élaboration de sa politique MADA et FAMILLE;

CONSIDÉRANT QUE la démarche MADA et FAMILLE nécessite la création d'une structure d'élaboration et de suivi;

CONSIDÉRANT QUE la mise en place d'un comité est fondamentale au cheminement;

CONSIDÉRANT QUE la Politique MADA et FAMILLE est une manière de penser et d'agir qui concerne l'ensemble des champs d'intervention de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la municipalité de Saint-Apollinaire procède à la création d'un comité de la démarche MADA-FAMILLE sous la responsabilité de l'élu (RQF) responsable des questions aînés et familles, Julie Rousseau.

Le comité sera composé de :

- Monique Defoy
- Joscelyn Huot
- Alexandre D'Amour
- Chantal Gagnon
- Simon Yannick Plourde
- Dany Lamontagne

Le Comité MADA-FAMILLE aura pour mandat de :

- Planifier et coordonner les travaux relatifs à l'élaboration de la politique MADA-Famille;
- Réaliser un portrait du milieu;
- Assurer la mise en place d'une démarche de consultation démocratique et représentative;
- Donner un avis sur les enjeux et les priorités d'actions;
- Assurer l'adhésion des principaux acteurs concernés par la politique;
- Déposer auprès du conseil municipal, un projet de politique MADA-Famille ainsi qu'un plan d'action;
- Veiller à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation de la politique.

Adopté à l'unanimité.

15984-10-2013
point no 12j

VENTE DE LOT – CHEMIN MONTRÉ À L'ORIGINAIRE

ATTENDU QUE lors d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue le 12 août 2013, il a été résolu d'abolir une portion du rang Prairie Grillée;

ATTENDU QUE lors de cette même séance, il a également été résolu de céder à Michel Morissette ou à ses ayants droit, tous les titres, droits et intérêts que la municipalité de Saint-Apollinaire pourrait détenir dans cette portion abolie;



ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Apollinaire est régie par le Code municipal, lequel ne permet plus aux municipalités, depuis l'adoption de la Loi sur les compétences municipales, de faire des cessions à titre gratuit;

ATTENDU QUE la portion du rang Prairie Grillée abolie le 12 août 2013 n'a jamais été décrétée « chemin de colonisation », et qu'elle n'a donc pas pu revenir automatiquement, lors de l'adoption de la Loi sur la voirie, au propriétaire du terrain dont l'assiette du rang avait été détachée;

ATTENDU QUE pour donner effet aux résolutions du 12 août 2013, il est nécessaire que la municipalité obtienne une juste contrepartie;

ATTENDU QUE la portion du rang Prairie Grillée abolie le 12 août 2013 n'est qu'une lisière de terrain sur laquelle aucune infrastructure n'a été implantée;

ATTENDU QUE depuis l'abolition de cette portion du rang Prairie Grillée, une vente a été consentie sur le lot visé par les résolutions du 12 août 2013, soit le lot 3 584 346 du Cadastre du Québec;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

- Que la municipalité de Saint-Apollinaire cède, pour la somme de CENT DOLLARS (100 \$) à Mallette Syndics et Gestionnaires inc. ou à ses ayants droit, tous les titres, droits et intérêts qu'elle pourrait détenir dans cette portion du rang Prairie Grillée passant sur le lot 3 584 346 du Cadastre du Québec.
- D'autoriser la mairesse, Ginette Moreau, et la directrice générale, Martine Couture, à signer pour et au nom de la Municipalité, tout acte relatif à cette cession.

Adopté à l'unanimité.

15985-10-2013
point no 12k

VENTE DE BOIS DE CHAUFFAGE

ATTENDU QU'une annonce est parue dans l'Apollinairois de septembre visant à vendre du bois de chauffage entreposé derrière le garage municipal;

ATTENDU QUE 3 soumissions ont été reçues, soit :

1. Annik St-Hilaire – 450 \$
2. Michel Hamel – 400 \$
3. Richard Côté – 200 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

De vendre le bois au plus offrant, soit madame Annik St-Hilaire, au coût de 450 \$.

L'acheteur devra avoir libéré les lieux pour le 1^{er} novembre, comme stipulé dans l'annonce.

Adopté à l'unanimité.

15986-10-2013
point no 16

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le procès-verbal du 2 octobre 2013 soit adopté séance tenante.

Adopté à l'unanimité



15987-10-2013
point no 17

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

De clôturer la séance ordinaire le 2 octobre 2013, à 20 h 30.

Adopté à l'unanimité

Ginette Moreau,
Mairesse

Martine Couture,
Directrice générale/Secrétaire-trésorière

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL : 11 NOVEMBRE 2013
